

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0078 Infrastructure**

Interpellation de M. Tanguy VEYS au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « l'indemnité forfaitaire illégale de 9.900 euros que le médiateur de la SNCB, M. Guido Herman, reçoit chaque année de la SNCB-Holding ».

➤ **0079 Intérieur**

Interpellation de M. Filip DE MAN à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur sur « la dotation de la police fédérale ».

➤ **0080 Infrastructure**

Interpellation de M. Tanguy VEYS au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « les problèmes incessants avec le Fyra ».